

# Formule de déclaration de la victime au Manitoba

**Veillez envoyer la formule dûment remplie au bureau du procureur de la Couronne.**

Nom de la victime : \_\_\_\_\_

Numéro d'intervention policière : \_\_\_\_\_

Date de l'infraction : \_\_\_\_\_

Service de police auquel l'infraction a été rapportée : \_\_\_\_\_

Accusations (si elles sont connues) : \_\_\_\_\_

Nom de la personne accusée (s'il est connu) : \_\_\_\_\_

Ville ou collectivité où l'incident s'est produit : \_\_\_\_\_

Lien avec la personne accusée (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

---

Vous pouvez demander de présenter votre déclaration de vive voix devant le tribunal. Si vous souhaitez le faire, veuillez cocher la case suivante.

**Je souhaite présenter ma déclaration de vive voix devant le tribunal.**

**Remarque :** Si vous souhaitez lire votre déclaration de la victime de vive voix, le tribunal en sera informé. Cependant, si vous n'assistez pas à l'audience, on procédera à la détermination de la peine sans vous.

---

**Si vous n'êtes pas la victime directe, veuillez préciser la raison pour laquelle vous avez rempli la présente déclaration et votre lien avec la victime.**

Nom : \_\_\_\_\_

Lien avec la victime : \_\_\_\_\_

Raison : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## **VEUILLEZ REMPLIR LES SECTIONS SUIVANTES :**

(Veuillez écrire lisiblement ou en caractères d'imprimante et joindre des feuilles supplémentaires si vous avez besoin de plus d'espace.)

### **1. Répercussions d'ordre émotif**

Veuillez décrire les répercussions que l'acte criminel a eues sur vous sur le plan émotif. Prenez en considération comment l'acte criminel a fait sentir ses effets sur votre vie, par exemple, en ce qui concerne :

- vos émotions, vos sentiments et vos réactions;
- vos sentiments spirituels;
- votre mode de vie et vos activités;
- vos relations avec votre partenaire, votre époux ou épouse, vos amis, votre famille et vos collègues;
- votre capacité de travailler, d'étudier ou de fréquenter l'école;
- le counseling ou la thérapie qu'on vous a fournis.

---

---

---

---

---

---

---

---

### **2. Répercussions d'ordre physique**

Veuillez décrire toute blessure ou incapacité dont vous avez souffert à cause de l'acte criminel, par exemple :

- la douleur, l'hospitalisation, les interventions chirurgicales que vous avez dû subir à cause de l'acte criminel;
- les traitements, les traitements de physiothérapie et les médicaments que vous avez reçus;
- la douleur physique, les maladies et le malaise continus, les cicatrices, le défigurement et la restriction physique;
- les traitements supplémentaires dont vous avez besoin ou que vous vous attendez à recevoir;
- l'invalidité permanente ou de longue durée.

---

---

---

---

---

---

---

---



### **AVIS IMPORTANT:**

Une fois que vous aurez soumis votre déclaration de la victime au procureur de la Couronne, cette déclaration sera divulguée. Cela veut dire qu'une copie de votre déclaration sera transmise au transgresseur ou à son avocat.

Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont vrais autant que je sache. Je comprends que ces renseignements seront communiqués au transgresseur ou à son avocat et qu'ils pourraient être remis au tribunal si une audience de détermination de la peine a lieu. Je comprends que je pourrais être appelé(e) à témoigner devant le tribunal si l'on conteste des renseignements compris dans la présente déclaration de la victime. Je comprends aussi que si la déclaration est déposée en audience publique de la cour, elle devient un document public et que des discussions sur son contenu pourront avoir lieu et être inscrits au dossier du tribunal. Je présente volontairement ces renseignements.

**Signature de la victime :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

### **Si des services de traduction ont été utilisés pour la préparation de la présente déclaration de la victime, veuillez remplir la déclaration suivante.**

Je certifie que j'ai traduit et interprété à la victime mentionnée aux présentes, dans la langue \_\_\_\_\_, de façon loyale et au meilleur de mes connaissances, les renseignements contenus dans la présente déclaration de la victime, et que la victime a précisé qu'elle comprenait lesdits renseignements..

Nom : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

**Remarque :** Votre déclaration de la victime pourrait être utilisée par les Services correctionnels communautaires et pour adolescents aux fins de la rédaction de rapports présententiels ou à d'autres fins liés à la gestion des instances. Les rapports présententiels sont utilisés par les juges lorsqu'ils cherchent à déterminer la peine appropriée pour le transgresseur.

### **Avis concernant les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels.**

La direction des poursuites criminelles de Justice Manitoba recueille les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels compris dans la présente formule en vertu du *Code criminel* (Canada) et de la *Déclaration des droits des victimes* du Manitoba. Ces renseignements seront utilisés et divulgués tel qu'il est précisé dans la présente formule.

Les renseignements personnels et renseignements médicaux personnels vous concernant sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* du Manitoba. Nous n'avons pas le droit d'utiliser ces renseignements à d'autres fins sans votre consentement, sauf si la loi le permet ou l'exige. Nous n'avons pas le droit de communiquer vos renseignements personnels à l'extérieur de Justice Manitoba, sauf si la loi le permet ou l'exige.

**Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant votre déclaration de la victime, communiquez avec un travailleur des services aux victimes d'actes criminels ou un procureur de la Couronne en composant l'un des numéros de téléphone figurant sur la feuille de renseignements personnels.**